Quinzième Année. -- N° 91 — 20 Centimes le N°. — Samedi, 14 Août 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 s	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 s	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 14 Août 1875

Divers journaux se demandent si les conseils généraux doivent aborder la question du mode de scrutin pour la nomination de la Chambre des députés. C'est là, en effet, la question capitale de la prochaine et dernière session de l'Assemblée nationale. On lit à ce sujet dans le *Journal des Débats :*

Jamais session de nos assemblées départementales n'aura été plus importante; la loi de décentralisation du mois d'août 1871 a étendu, on le sait, les attributions des conseils généraux, et leur a donné le moyen d'exercer une influence constante sur l'administration des départements; les lois constitutionnelles récemment votées ont ajouté encore à l'importance de ces assemblées. Entendons-nous bien toutefois : ce n'est pas aux conseils généraux considérés comme assemblées départementales, c'est aux conseillers considérés comme individus et comme citoyens, que les lois constitutionnelles ont attribué l'exercice d'un droit électoral particulier, le droit de concourir à l'élection des sénateurs. Cette distinction nous paraît essentielle, et c'est pour ne l'avoir pas faite que l'on s'est demandé si, une attribution politique ayant été donnée aux conseils généraux, ces conseils n'auraient pas le droit d'émettre des vœux politiques. On a été plus loin encore, et *le Moniteur universel*, le plus sérieux des journaux qui représentent la politique du centre droit, a posé nettement la question de savoir si le gouvernement lui-même ne ferait pas bien d'interroger les conseils et de les solliciter à se prononcer sur le meilleur mode de scrutin pour les élections de la seconde Chambre : scrutin de liste ou scrutin d'arrondissement. Nous nous hâtons de dire que *le Moniteur* a résolu négativement la question, mais peut-être avec quelque hésitation ou quelque faiblesse. Nous en sommes surpris, nous le sommes même qu'une pareille question ait pu être agitée.

La loi de 1871 n'est en rien annulée par les lois plus récentes; les vœux politiques, les discussions politiques restent interdits aux conseils généraux. Et quel sujet, nous le demandons, aurait un caractère plus évidemment politique que celui dont il s'agit, que la détermination de la forme du scrutin?

Les observations du *Journal des Débats* s'appliquent aux séances publiques, c'est-à-dire aux délibérations officielles des conseils généraux; mais en dehors de ces discussions, qui doivent être conformes aux prescriptions non équivoques de la loi, les conseillers généraux peuvent échanger leurs avis, se communiquer leurs réflexions, éclairer personnellement leurs doutes ou leurs préférences, et transmettre le résultat de leurs études et de leurs recherches au préfet qui en informerait le gouvernement. Nous verrions avec plaisir MM. les conseillers généraux du Lot entrer dans cette voie.

Les conseillers généraux de chaque département vont pouvoir s'entretenir des élections pour le Sénat. Le choix des candidats ne les intéresse pas seulement comme électeurs de droit. Il importe à l'autorité et à la situation des conseillers généraux qu'ils prennent une large part à cette désignation. Mais une résolution définitive ou à peu près définitive serait en ce moment prématurée. La session prochaine de l'Assemblée nationale tracera plus complétement une grande ligne de démarcation entre les partis. C'est alors seulement qu'il sera possible de prendre de pratiques et décisives résolutions en vue d'une représentation sénatoriale qui réponde aux exigences conservatrices et constitutionnelles de la situation présente.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 août, soir.

Les renseignements arrivés ici confirment les dépêches qui constatent une extension de l'insurrection dans l'Herzégovine et la gravité des événements qui se passent en Orient. Aux bandes de l'Herzégovine se sont mêlées des bandes dalmates et monténégrines; l'insurrection menace ainsi de s'étendre et de se propager. La Dalmatie l'entretient par des secours d'argent. Mais l'on sait que les souscriptions qui ont été ouvertes à Belgrade et ailleurs ne peuvent, dans un pays aussi pauvre, avoir de grands résultats; l'on est à se demander d'où peuvent venir les secours d'argent qui sont envoyés à l'insurrection.

Ces événements préoccupent assez vivement et presque exclusivement le monde politique. Quelques personnes craignent qu'ils puissent avoir un contre-coup dans l'Europe occidentale.

Avant-hier a été signée à Bruxelles la convention sur le régime des sucres.

Le mouvement de la politique intérieure est actuellement complétement ralenti.

M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, va partir pour aller passer quelques jours en Bretagne.

La réception qui a suivi hier le dîner offert par le président de la République aux membres du Congrès géographique a été assez nombreuse, elle comprenait environ 250 personnes. Le maréchal s'est entretenu avec beaucoup de bienveillance avec les lauréats du grand concours entre les lycées de Paris qui étaient invités à dîner.

Ce soir, le président de la République reçoit à dîner le grand duc Constantin.

Le préfet de la Seine donne à dîner aux membres du Congrès géographique.

M. le président de la République ira probablement assister pendant les vacances à quelques grandes manœuvres militaires. Le jour où il partira pour aller dans sa terre de Laforêt n'est pas fixé.

On parle, à la dernière heure, d'un incident diplomatique qui viendrait de se produire. Le gouvernement espagnol aurait demandé au gouvernement français, non plus seulement de laisser passer pour son compte des armes et des munitions sur son territoire, mais aussi de laisser passer des troupes armées espagnoles qui prendraient à revers sur la frontière française l'insurrection carliste. J'ai quelque raison de croire que ce bruit repose sur quelque fondement.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Une révolution admirable, et dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir, vient de s'opérer dans la peinture. On a appris cette nouvelle en parcourant le dernier compte rendu de la séance du conseil municipal. Ce conseil, à qui Paris doit déjà M. le président Floquet, l'institution philantropique dirigée par le ménage Cohadon, et une foule d'autres belles choses, a décrété l'abolition de la peinture religieuse et l'avénement exclusif de la peinture laïque. Le conseil ajoutera un de ces matins ; « et obligatoire ; » mais on ne peut pas tout faire à la fois.

C'est M. Viollet-le-Duc, architecte, qui a entraîné la décision du conseil : la peinture religieuse doit donc surtout sa condamnation à un homme qui, pendant les vingt années de l'empire, s'est fait un nom en restaurant à peu près exclusivement des églises : témoin l'achèvement de Notre-Dame, et la reconstitution, fort remarquable, de la basilique et des tombeaux de Saint-Denis. M. Viollet-le-Duc rappelle en cette affaire ce claqueur qui sifflait entre ses dents une pièce dont il ne partageait pas les idées, et applaudissait en même temps la même pièce avec ses mains. Seulement, il y a deux petites nuances : la première, c'est que personne n'a jamais forcé M. Viollet-le-Duc à restaurer des églises, et que s'il l'a fait, ça été librement et sans contrainte ; la seconde c'est que jamais, du temps où il se livrait à ce genre de travaux, il ne se serait avisé de se siffler lui-même. A cela près, cet architecte a un étroit rapport avec ce claqueur.

Le conseil municipal a donc adopté en principe la suppression radicale de toute subvention — ne fût-elle que de cinquante centimes — pouvant être appliquée à la peinture religieuse. Chaque année, un chapitre spécial du budget portait à deux cent mille francs environ un crédit destiné à encourager l'art sérieux, à l'aide des commandes faites par l'Etat aux peintres et aux sculpteurs. Ces commandes suivant les aptitudes des artistes qui en étaient chargés, consistaient soit en tableaux d'église, soit en fresques religieuses, soit en tableaux ou en portraits historiques pour les musées de province, voire même certains établissements publics de Paris, tel par exemple le Christ de M. Bonnat, qui décore ou plutôt assombrit aujourd'hui la salle de la cour d'assises; telles surtout les admirables fresques de Flandrin, qui font de l'église Saint-Germain-des-Prés un des plus merveilleux trésors de l'art. Le conseil municipal a désormais mis son véto à l'œuvre de tout nouveau Flandrin pouvant se produire; et il a décidé que pas un sou ne serait distrait dorénavant du budget annuel, en faveur d'une commande religieuse quelconque. La peinture laïque, les sujets laïques, sont seul admis à profiter du gâteau municipal.

Si ce n'était pas si triste, ce serait grotesque, et on pourrait écrire une véritable comédie sur ses soi-disant réformateurs modernes décrétant tout a coup, dans leur omnipotence, que Dieu, le Christ, la Vierge et les saints, ont fait leur temps, et que le moment est venu de remplacer ces images démodées par la représentation idéalisée du chapeau de M. Floquet.

Journal de Paris.

On blâme le gouvernement, à propos d'une circulaire, que M. Buffet aurait adressée, dit-on, aux préfets, en vue de la session des conseils généraux, qui va s'ouvrir. Cette circulaire inviterait les préfets à faire connaître, à M. le vice-président du conseil, l'opinion politique du bureau des assemblées départementales. Elle contiendrait, en outre, quelques autres instructions accessoires. Les critiques, élevées contre cette mesure, portent sur trois points : 1° Du moment qu'il se croit obligé d'ordonner une enquête sur les présidents des conseils généraux, le ministère n'ouvre-t-il pas lui-même à la politique, la porte de ces conseils? 2° Ce qui se fait pour les conseils généraux, ne se fera-t-il pas plus tard pour les conseils municipaux? 3° Dans la commune, dans l'arrondissement, dans le département, sur tous les points du territoire, la politique ne va-t-elle pas tenir, par suite, des assises permanentes qui nous vaudront la permanence de l'inquisition ministérielle?

Ces critiques nous paraissent injustes pour deux raisons : une raison générale, et une raison spéciale.

La raison générale, c'est qu'un gouvernement a le devoir de se renseigner sur l'opinion du pays, nous devrions dire, pour être exact, sur les courants variables qui traversent le pays. On ne saurait gouverner sans cette lumière. Souvent, on dit à un gouvernement : « Vous ne gouvernez pas avec l'opinion, vous ne consultez pas l'opinion, vous ne connaissez pas l'opinion. » On n'a pas tout à fait tort. Tout gouvernement est porté à croire que le pays pense comme lui, veut comme lui. Trop heureux de l'avoir!

C'est là une illusion. Rarement le gouvernement et le pays sont en accord parfait. Le gouvernement est obligé, pour gouverner utilement, pour gouverner d'une manière quelconque, non pas de se plier à toutes les variations de l'opinion, ce qui serait d'une politique déplorable! il est bon parfois de résister aux entraînements! mais de savoir précisément ces variations; et d'incliner sa route, suivant le cas.

La raison spéciale, c'est que les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, sont appelés, par les lois constitutionnelles, à jouer un rôle important, décisif, dans les élections sénatoriales. Ce sont eux qui nommeront les sénateurs. Or, c'est bien le moins que le gouvernement connaisse les dispositions des électeurs de la Chambre haute, destinée à partager, avec le chef de l'Etat, le droit suprême de dissoudre la Chambre des députés. Et, encore, la circulaire, telle que ceux, qui la critiquent, la résument, ne demande-t-elle pas, aux préfets, des renseignements sur l'opinion des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux; mais, seulement, sur l'opinion du bureau du conseil général, et, peut-être même, si l'on s'en tient strictement à leur résumé, du président du conseil général. Sous quel gouvernement, cela ne s'est-il pas pratiqué? Quel ministère de la Restauration, de la Monarchie de Juillet,

de la République de 1848, de l'Empire, et de ces cinq dernières années, s'est montré assez imprévoyant, assez indifférent, pour négliger de s'informer, auprès des préfets, de l'opinion politique des présidents des conseils généraux.

Informations

Les distributions de prix ont été marquées, à Paris et dans les départements, par un grand nombre de discours. Celui que M. Ferdinand Duval a prononcé à Louis-le-Grand a obtenu le plus vif et le plus légitime succès.

Un autre discours présente quelque importance dans le même genre, et mérite d'être signalé également, puisque le *Journal officiel* le reproduit. Il s'agit du discours de M. Martel, vice-président de l'Assemblée nationale, aux élèves du lycée Fontanes, dont les succès au grand concours ont été, cette année, complets. M. Martel a tenu à son auditoire un langage simple et honnête, qui nous semble l'expression exacte de sa personnalité politique, où dominent invariablement les bonnes intentions :

Aimez-la, cette noble patrie qui veut énergiquement garder ses institutions et ses libertés, pour recouvrer sa place dans le monde; elle a le droit de compter sur le concours de tous ses enfants. Travaillez donc sans relâche, afin de devenir, dans la République, de bons, d'utiles, de vrais citoyens. Tous nos vœux, toutes nos espérances, vous accompagnent! Votre génération qui s'élève remplacera bientôt la nôtre. Que ces nobles et pratiques pensées fortifient vos jeunes cœurs, qu'elles les enflamment comme elles ont soutenu et soutiennent encore vos pères au milieu des plus terribles épreuves. Ces épreuves, que Dieu vous les épargne, puisqu'il nous les a fait subir, et que, sous sa main miséricordieuse, les temps où vous vivrez soient plus calmes que ceux où nous avons vécu.

Un certain nombre de préfets dans les départements ont profité de circonstances analogues pour toucher à la politique, mais en restant dans les généralités.

Le plus remarquable de tous les discours reproduits par les journaux est celui de M. le duc d'Aumale, à Beauvais. Le souffle patriotique qui se dégage de ses dernières phrases, éloquentes et profondément émues, apporte aux âmes françaises un peu de consolation et d'espérance. Nous reproduisons cette harangue :

Messieurs,

C'est pour moi une bonne fortune que d'avoir été appelé, en ce jour et en ce lieu, à présider cette fête annuelle et nationale de la jeunesse.

J'ai le droit, en effet, de me réjouir avec vous d'offrir mes cordiales félicitations aux maîtres et aux élèves de ce collége, aux magistrats municipaux et à vous aussi, monsieur le maire, à vous qui, dans des jours néfastes, avez conquis ici le droit de cité par votre courageux dévouement.

Jeunes élèves,

Non-seulement vous avez su acquérir et conserver un des premiers rangs dans le concours académique; non-seulement vous avez obtenu d'heureux résultats dans les examens du baccalauréat et dans les difficiles épreuves de l'admission aux écoles spéciales, mais vous venez de remporter un succès éclatant.

C'est un élève du collége de Beauvais qui a enlevé la première entre toutes les palmes universitaires, le plus classique des prix, celui qui de tout temps fut appelé le prix d'honneur. L'élève Grouzelle a remporté le premier prix de discours latin dans le concours général des lycées et colléges.

Député de l'Oise, ayant eu l'honneur de présider pendant plusieurs sessions le conseil général, je me réjouis de voir ce nouvel éclat répandu sur le nom d'une antique et illustre cité, nom qui depuis longtemps est cher à l'Université de France.

Qu'importe que le collége de Beauvais fût jadis placé au sommet de la Montagne-Sainte-Geneviève, ou qu'il soit aujourd'hui assis plus modeste, sur les bords du Therain? C'est toujours le nom de notre chef-lieu qu'il portait et qu'il porte.

C'est le collége de Beauvais qu'administrait, il y a cent ans, l'un des modernes les plus consommés dans la théorie et dans la pratique de la rhétorique latine, l'auteur du *Traité des Etudes*, le bon et docte Rollin.

Or, le succès que vient de remporter l'élève Grouzelle en fait foi, s'il y a parmi vous des élèves qui savent mettre à profit les leçons de leurs maîtres, on trouve aussi au collége de Beauvais des maîtres qui ont conservé les saines traditions et la sage doctrine de l'Université de France.

Vous en avez eu tout à l'heure une nouvelle preuve. Vous venez d'entendre la voix généreuse de celui qui a reçu la double mission de vous enseigner la philosophie et de vous développer les préceptes de la religion; chrétien et savant, prêtre et professeur, il vous a parlé avec art et avec chaleur, avec autorité et avec tendresse. Il m'a laissé peu de chose à vous dire, et d'ailleurs, mes chers amis, je sais que je ne dois pas vous retenir longtemps. Les plus heureux d'entre vous ont hâte de recevoir leurs couronnes; tous attendent avec quelque impatience la fin de cette solennité qui a le rare mérite de marquer l'ouverture des vacances.

Mais puisque aujourd'hui je vous parle *ex cathedra*, laissez-moi vous donner un conseil. Quelques-uns d'entre vous commencent, d'autres ont, comme on dit, terminé leurs études. Que ces derniers ne prennent pas cette expression au pied de la lettre! On ne finit jamais ses études. Plus on avance dans la vie, plus on trouve à apprendre.

Quand je sortis du collége, dit quelque part Charles Nodier, j'avais heureusement appris ce qu'on y apprend rarement; j'avais appris... que je ne savais rien.

Tenez compte du tour d'esprit sceptique, un peu paradoxal, de l'ingénieux et délicat académicien. Non; si limité que puisse être votre savoir à l'issue de vos classes, vous rapporterez du collége un grand enseignement; vous devrez en sortir avec l'habitude du travail et l'esprit de discipline.

L'esprit de discipline! qui n'exclut pas une juste fierté et ne doit pas être confondu avec l'esprit de servitude. On vous rappelait tout à l'heure les mâles vertus des sociétés antiques. Regardez! La discipline n'a jamais été plus ferme et plus respectée dans les armées romaines qu'aux plus beaux temps de la liberté de Rome. Elle s'est relâchée à mesure que le gouvernement de Rome devenait une cascade de despotes. L'armée de César était moins disciplinée que celle de Scipion.

L'habitude du travail! C'est la loi de nos sociétés modernes. Nous lui sommes tous soumis, riches ou pauvres, agriculteurs ou soldats, magistrats, ouvriers, propriétaires. Et celui qui essaye de s'y soustraire, quelle que soit la place où Dieu l'ait fait naître, qu'il ait été, au début de la vie, bien ou mal traité par les caprices de la fortune, celui-là, dis-je, qui essaye de s'y soustraire, ne paye pas sa dette à la patrie.

La patrie? Que vous en dire, quand vous êtes encore pénétrés des accents qui ont ému tout cet auditoire. Jeunes et vieux, pères et enfants, tous, nous sentons battre nos cœurs à l'unisson quand on nous parle ainsi de la France.

M. Dubois à su vous peindre jusqu'aux regrets, aux espérances, aux douleurs, aux émotions de l'exilé comme s'il les avait ressenties lui-même. Et quand il nous faisait, à grands traits, le tableau de cette terre si belle, de la « douce France, » quand il nous rappelait toutes nos gloires, hélas! et nos malheurs, il me remettait en mémoire le cri d'un grand poëte, saluant sa patrie au retour de l'exil :

Salve, cara Deo tellus, sanctissima, salve!

Salut, terre que Dieu chérit, que Dieu protége, même quand il lui envoie les plus cruelles épreuves, nation que Dieu relève chaque fois qu'il la frappe, terre généreuse, sainte par la gloire, sainte par le malheur!

Mes amis, aimez et servez la Patrie!

Ayez foi en Dieu et foi dans la France!

Les applaudissements les plus vifs se sont prolongés, dit le *Journal des Débats*, après que l'illustre orateur avait cessé de parler.

Les catholiques du département du Nord se sont mis résolûment à l'œuvre pour réaliser enfin un projet d'Université catholique. Avant-hier, une commission composée de délégués des diocèses de Lille, de Reims, de Soissons et d'Arras, s'est réunie à Cambrai, sous la présidence de Mgr Monnier, auxiliaire du cardinal Régnier.

La commission n'a pas eu à discuter vaguement. Depuis plusieurs années, des professeurs avaient été préparés et un local choisi. Les débats ont porté sur le moment où il conviendrait d'instituer une Faculté.

Voici les deux conclusions prises par la commission :

1° Ouverture à Lille, pour le mois de novembre prochain, d'une Faculté de droit comprenant les cours des trois années;

2° Ouverture à Lille, pour la même époque, d'un cours de première année de médecine.

Ce sera un honneur pour la ville de Lille d'avoir inauguré un cours d'enseignement, qui renferme certainement pour le pays le secret de nouvelles et prospères destinées.

Le tribunal civil de la Seine (1re Chambre) a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de Mme veuve Michelet contre les héritiers de son mari. Il s'agissait, de l'interprétation d'une clause du testament de M. Michelet. Sa dépouille mortelle serait-elle inhumée à Paris ou à Hyères? Les héritiers arguaient d'un premier testament fait le 1er février 1872 à Hyères, et dans lequel M. Michelet demandait à être transporté sans cérémonie religieuse au *cimetière le plus voisin*. Ils en concluaient que M. Michelet désirait être enterré à Hyères Mme veuve Michelet opposait à ce testament un autre plus récent et fait à Paris. Selon elle, la volonté bien arrêtée de son mari était d'être enterré à Paris. Le tribunal a donné raison à Mme Michelet, et, dans un jugement longuement motivé, il a décidé que l'inhumation aurait lieu à Paris, au cimetière le plus voisin de sa dernière demeure, c'est-à-dire de la rue d'Assas. Un journal de la gauche, dans la prévision de ce résultat disait que les funérailles de M. Michelet devaient avoir, comme celles de son ami Edgard Quinet, « tout un peuple pour couronne ». Ce journal a une façon toute particulière d'interpréter le testament de M. Michelet, qui demande que « tout appareil soit exclu de ses funérailles. »

Le chroniqueur parisien de l'*Indépendance belge* lui signale quelques étranges coïncidences relatives au maréchal Exelmans et à son fils l'amiral, qui vient de mourir si malheureusement.

Le 10 juillet 1852, à sept heures du soir, le maréchal Exelmans, l'ancien aide-de-camp de Murat, le soldat de la Moskowa, le vainqueur de Roquencourt, dans cette épique charge de cavalerie qui ramena au galop les Prussiens sous le feu de nos grenadiers, le comte Remy Exelmans, galopait sur la route de Saint-Cloud, lorsqu'au détour d'un chemin, à l'angle d'une route son cheval se cabre le jette à terre et le tue.

Le 22 juillet 1875, son fils, le vicomte Exelmans, monte à cheval après avoir, pendant toute la journée, au déjeuner et après le déjeuner, raconté les détails de la mort de son père. Il semblait, en vérité, qu'il eût le pressentiment de sa fin prochaine. Avant le dîner, il fait un tour de promenade équestre aux environs de Rochefort, et à sept heures du soir, heure pour heure et presque jour pour jour, vingt-trois ans après la mort du maréchal, au détour d'une route, il tombe de cheval à son tour et meurt comme était mort son père.

Mme la vicomtesse Exelmans, qui habite les environs de Saint-Galmier, avait ce même jour donné asile à deux sœurs de charité surprises par l'orage. Au moment de s'éloigner, les sœurs, pour payer leur hospitalité, déposaient dans le salon de la vicomtesse une de ces petites images de sainteté ornées de dentelles, et la vicomtesse était occupée à regarder cette image et à en lire la légende, lorsqu'on lui apporta une dépêche.

La légende de l'image était celle-ci :

« Le temps nous sépare, l'éternité nous rapproche! »

— Triste et pourtant touchante devise, dit la vicomtesse en déchirant l'enveloppe de la dépêche.

Cette dépêche était celle qui lui annonçait la mort du vicomte Exelmans.

Le *Constitutionnel* annonce que M. Tissot, dont le récent livre, *Voyage au pays des milliards*, a obtenu un si général et si vif succès, se trouvait à Hohenschwangau où réside, paraît-il, en ce moment, le roi de Bavière. Son domicile aurait été brusquement envahi par des gendarmes, et ses papiers auraient été saisis et fouillés. M. Tissot aurait pu s'échapper et gagner la frontière.

M. Tissot est de nationalité suisse.

Les dernières nouvelles de Constantinople semblent indiquer que la lutte s'est arrêtée pour quelque temps; les combattants de l'un et l'autre côté sont épuisés. Il est visible qu'il manque aux insurgés une direction unique; il en est du reste de même pour les Turcs.

Une autre dépêche annonce que les récents succès des troupes turques en Herzégovine n'ayant pas réussi à mettre fin à l'insurrection, le gouvernement s'est décidé à prendre des mesures énergiques afin de parvenir à l'étouffer sans retard. A cet effet, il a été télégraphié au gouverneur de Bosnie d'envoyer immédiatement contre les insurgés toutes les troupes disponibles; il a de plus été expédié deux bataillons et l'ordre a été donné au gouverneur de la Crète d'en envoyer trois sur le théâtre de l'insurrection.

Chronique locale
et méridionale.

ÉCOLE CHRÉTIENNE COMMUNALE DE CAHORS

Distribution des Prix.

L'Ecole primaire communale de Cahors, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, a eu sa fête solennelle, pour la *distribution des prix*, jeudi dernier, 12 août.

La vaste cour de cet établissement présentait, ce jour-là, un gracieux et brillant spectacle. Sous l'ombrage bienfaisant des grands arbres qui la couvrent, on voyait une assistance nombreuse et imposante. Des dames de distinction formaient les premiers rangs. Sur un des côtés, les élèves de l'école, placés sur d'immenses gradins, montraient leurs figures joyeuses, et dominaient les autres spectateurs. Près de la porte d'entrée, on admirait une belle exposition de travaux variés de *dessin*, exécutés par les plus forts élèves qui cultivent cette branche de l'enseignement.

A l'extrémité de la cour, se dressait, en forme de théâtre, une estrade majestueuse, couverte de tapis, ornée de tentures, de guirlandes et de drapeaux aux couleurs nationales. Les anciennes armoiries de la ville de Cahors apparaissaient dans le fond au-dessus de ces décorations. C'est là qu'ont pris place de nombreux dignitaires, qui étaient venus rehausser de leur présence cette fête scolaire : on y distinguait des représentants de l'Eglise, de l'Administration départementale, de l'Université, de la Magistrature, de l'Armée, de la Municipalité, de la Société des études, de l'Enseignement primaire et d'autres Administrations. Sur le devant et au 1er rang, M. André, inspecteur d'Académie, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. le vicomte de Gombert, préfet du Lot et M. de Conchy, lieutenant-colonel, — à sa gauche, M. Blaviel, vicaire-général et M. Puech, procureur de la République.

La séance a été ouverte à 2 heures. La première partie de cette solennité a été remplie par une série d'exercices scolaires, instructifs et récréatifs : habilement exécutés par une partie des élèves, ils ont intéressé et égayé les spectateurs. Des intermèdes de musique, ou de chant séparaient les autres exercices.

M. l'abbé Blaviel a adressé une allocution aux élèves de l'Ecole sur l'*amour* et la *pratique du devoir*. Il leur a donné de sages conseils, en leur démontrant que le vrai moyen de faire valoir et de faire respecter leurs droits, est de se signaler toujours par l'accomplissement fidèle de leurs devoirs envers Dieu, envers la Famille et envers la Société.

M. André, inspecteur d'Académie a pris à son tour la parole, et dans son allocution aux élèves il a traité de l'*art de plaire*. Elevant l'art de plaire à la hauteur d'une vertu sociale, il a envisagé ce sujet à un point de vue sérieux, austère et éminemment moral. Il a appris à ses jeunes auditeurs qu'ils doivent chercher à *plaire* à Dieu, à leurs parents, à leurs maîtres et à tout le monde par la pratique de la vertu, en se montrant toujours des écoliers modèles, pour devenir plus tard des hommes vertueux et de bons citoyens.

A la suite de ces discours, — qui renferment de précieux enseignements pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, — on a commencé la distribution des récompenses.

M. le Directeur de l'Ecole chrétienne communale a annoncé que des Prix d'Honneur ont été offerts par Mgr l'Evêque, M. le Maire de Cahors, M. Blaviel, vicaire général, M. de Flaujac, M. Bessières et M. Maury, curé de la Cathédrale. Ces prix d'honneur ont été décernés, avant tous les autres, aux élèves les plus méritants et les plus distingués de chaque classe.

On a décerné ensuite une médaille de bronze, offerte par la *Société des Etudes* à l'élève le plus instruit sur toutes les matières de l'enseignement primaire.

Après la distribution de ces récompenses de premier ordre, M. Belloc, inspecteur primaire de Cahors, a proclamé les noms des vingt jeunes gens de l'Ecole communale de Cahors, qui, au dernier examen, ont été reconnus dignes du *certificat d'études*. On a remis à chacun d'eux le diplôme obtenu. Ce succès éclatant est la preuve la plus éloquente de la bonne direction et de la supériorité de cette école.

Enfin on a distribué les prix ordinaires de chaque classe aux élèves qui en ont été jugés dignes.

A. G.

Elèves qui ont mérité les Prix d'Honneur et qui ont été le plus souvent nommés :

Dreuilles (Pierre-Denis); St-Lary (Joseph); Blanc (Andrien); Lémosy (Paul); Faurie Gustave); Boussac (Raymond); Raynaly (Jean).

Médaille de bronze offerte par la *Société des Etudes*, décernée à l'élève Dreuilles (Pierre-Denis). Au mois de mars dernier, ce jeune homme a obtenu le brevet de capacité et il a été classé au premier rang avec la mention *Bien*.

Ont obtenu, au dernier examen, le *certificat d'études*, dans l'ordre de mérite suivant :

1er Miquel (Jean); 2e St-Lary (Joseph); 3e Soulet (Emile); 4e Séval (Alain) (ces élèves ont eu la mention *Bien*); 5e Faurie (Gustave);

6e Faurie (Jean-Baptiste); 7e Cammas (Charles); 8e Lémosy (Paul); 9e Blanc (Adrien); 10e Combecave (Auguste); 11e Lambert (Charles; 12e Floirac (Augustin); 13e Méjecaze (Auguste); 14e Calmette (Alexandre); 15e Guitard (Marcellin); 16e Lacaze (Henri); 17e Bourdario (Auguste); 18e Delrieu (Joseph); 19e Blanc (Jean); 20e Amadieu (Emile).

DISCOURS DE M. BLAVIEL.

Mes chers enfants,

L'éclat de cette fête, cette réunion si sympathique et si nombreuse, où je vois le premier magistrat du département, les représentants de la cité, les dignitaires de l'église, de la magistrature, de l'université et de notre vaillante armée, des fonctionnaires de tout ordre et de tout rang, vous disent assez l'intérêt qu'on vous porte et le prix qu'on attache à vos succès.

Mes chers enfants, vous voudrez, j'en suis sûr, devenir de plus en plus dignes de cet intérêt, de ces sympathies si précieuses: heureux si ma parole peut vous aider à réaliser ce dessein.

On parle beaucoup de droits parmi nous; l'enfance elle-même apprend à les revendiquer presque dès le maillot, et, chose curieuse, mais pourtant bien naturelle, plus on parle droits et moins le droit est respecté, presque partout c'est la force qui règne.

J'aime vos droits, mes chers enfants, ils sont saints et sacrés, je ne vous en parlerai donc pas; je vous parlerai du devoir.

Le devoir! .... inspirez à l'homme le respect, l'amour du devoir; soyez tranquille, les droits seront en sureté. Mes chers enfants, élevez vers le sommet de l'édifice social ce regard clair et limpide, que n'ont pas encore troublé les brouillards du monde: vous verrez au faîte de toutes choses la suprême justice, le suprême pouvoir, le principe de tous les droits, la règle de tous les devoirs; le Dieu créateur, conservateur, souverain maître de la société et de chacun des membres qui la composent.

Si l'homme connaît, respecte, aime et remplit ses devoirs envers ce Dieu, essentiellement bon, uste et saint, s'il règle sa volonté d'après cette volonté, règle elle-même de toute justice, le gendarme sera-il bien nécessaire? le magistrat aura-t-il à suer sur son siége? faudra-t il surcharger le budget pour agrandir et multiplier les prisons?

Donnez-moi un père, une mère instruits de leurs devoirs, convaincus de leur importance, disposés à les remplir, pensez-vous que leurs enfants devront se préoccuper beaucoup de connaître leurs droits et de les faire valoir? Ces parents instruits de leurs devoirs et qui les aiment, ces bons parents ne trouvent aucune fatigue trop rude, aucun sacrifice trop difficile, lorsqu'il s'agit de procurer et d'assurer le bien-être de leurs enfants? avec quelle sollicitude ils veillent sur le précieux dépôt confié à leur vigilance, avec quel soin ils éloignent de ces jeunes plantes tout ce qui pourrait en flétrir la fraîcheur et l'éclat, comme ils s'appliquent à les faire grandir dans l'habitude du bien!

Mes chers enfants, si vous êtes si heureux, si vous ignorez le besoin, si tous les moyens d'avanver dans la connaissance de la vérité et dans l'amour du bien vous sont prodigués en si grande abondance, ce n'est pas, vous le savez-bien, parce que vous parlez de vos droits: vos parents connaissent leurs devoirs et les aiment.

Mais pour un moment, supposons ce que je ne veux pas admettre ici, supposons des parents oublieux de leurs devoirs et des droits de leurs enfants, des parents négligents et paresseux, prodigues et dissipateurs, des parents sans vigilance, sans retenue, faudra-t-il se préoccuper de rappeler leurs droits à leurs pauvres enfants? faudra-t-il leur conseiller de se redresser contre ces parents si peu dignes, les exhorter à revendiquer leurs droits tristement méconnus? C'est surtout à ces pauvres enfants que nous devrons parler de leurs devoirs; c'est à eux surtout que nous rappellerons l'obligation d'aimer un père même dur et méchant, de respecter des parents indignes, d'obéir à une autorité si mal exercée. Et, croyez-le bien, ce plaidoyer d'un respect qui ne se dément jamais, d'une obéissance toujours empressée, d'un amour toujours attentif, ce plaidoyer sera la plus éloquente, la plus efficace revendication des droits de ces enfants: bien peu d'esprits resteront fermés à cet enseignement de l'action, bien peu de cœurs seront capables de résister jusqu'au bout à cette pression si douce et si forte du devoir accompli.

Mes chers enfants, vous voudrez donc connaître vos devoirs, les remplir; c'est par là surtout que vous voudrez assurer le respect de vos droits. Vous aimerez, vous respecterez le Père suprême, le Père principe de toute paternité, source de toute autorité, de tout ordre, de toute paix: vous vous estimerez heureux de lui appartenir, vous serez fiers de le servir, vous vous sentirez grandir toutes les fois que vous devrez lui rendre le culte de vos hommages et de vos adorations.

Après Dieu vous aimerez, vous respecterez l'Eglise votre mère, l'église la gardienne si sûre, la dispensatrice si libérale de la vérité, la grande école du respect et du devoir, l'invincible protectrice des droits, des petits et des faibles: ses intérêts vous seront toujours chers, ses lois toujours sacrées: elle sera toujours pour vous une mère aimée, respectée, fidèlement obéie.

Dociles à ses leçons, vous respecterez le pouvoir de Dieu, même dans ceux qui président aux destinées de la patrie, de cette patrie dont, mieux que tout autre, l'Eglise nous enseigne l'amour, et ce respect descendra des plus hauts degrés jusques aux derniers et attendra cette autorité jusque dans ses représentants les moins dignes: et dans ce respect, et seulement par ce respect, on trouvera le fondement solide qu'on demanderait vainement aux savantes combinaisons des politiques, votre obéissance chrétienne cette fière obéissance qui s'incline seulement devant Dieu, cette obéissance ferme et constante qui ne varie pas au gré des caprices et des intérêts.

Enfin, dans vos familles, dans ces familles où vous attendent l'amour et les généreux dévouements, dans ces familles où on ne semble vivre que pour vous, vous aimerez, vous respecterez vos bons parents, vous leur serez dociles, vous serez heureux de pouvoir prévenir leurs désirs, vous voudrez diminuer leurs fatigues, donner de compensations à leurs sacrifices, des consolations à leurs douleurs.

Enfants, justement aimés et chéris, vous deviendrez ainsi, par le culte et la pratique du devoir, des citoyens utiles et respectés.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ces examens auront lieu à Ajaccio, Alger, Amiens, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Mâcon, le Mans, Marseille, Mézières, Montpellier, Nancy, Nantes, Pau, Périgueux, Poitiers, Rodez, Saint-Brieuc, Toulouse, Troyes, Valence et Versailles.

Le comité central pour les inondations a tenu séance au palais de l'Elysée.

Mme la maréchale de Mac Mahon a fait connaître que M. Hunebelle, adjoint au maire de Versailles, M. Grossart, chef d'escadron d'état-major, et M. Boulan, chef de bureau au ministère l'intérieur, avaient bien voulu accepter la mission de se rendre dans les départements inondés pour y préparer et surveiller l'exécution des décisions déjà prises par le comité central.

Cette commission s'occupera d'abord des travaux de reconstruction auxquels a été reservée une première allocation de 6 millions. Elle pourvoira ensuite au rachat des bestiaux avec les 2 millions qu'y a affectés le comité central.

La commission arrêtera, d'accord avec les autorités locales, les mesures à prendre en vue de l'application la plus prompte et la plus sûre des secours précédemment votés et qui s'élèvent aujourd'hui à la somme de 9.670.000 francs.

L'ensemble de la souscription dépasse actuellement 18 millions.

En exécution des ordres du ministre de la guerre, les intendants militaires viennent de s'adresser aux préfets des départements de leurs circonscriptions pour obtenir des indications précises sur les ressources que peut présenter chaque région, au point de vue des besoins de l'armée. Ces renseignements devront être portés sur un tableau divisé en une série de colonnes affectées partie aux ressources alimentaires, céréales, café, bétail, viandes salées, etc., partie aux divers moyens de transport par véhicules ou bêtes de somme. En outre, l'autorité militaire demande également à connaître les autres modes d'action dont pourrait disposer chaque localité: moulins à vent, à eau, forces motrices, etc.

C'est là un travail considérable et qui ne saurait jamais être qu'approximatif. Même réduit à ces proportions, il est pourtant des plus utiles, et il est facile de calculer les services qu'il peut rendre, soit en cas de guerre, soit en cas de mobilisation.

D'après les instructions données aux inspecteurs généraux de l'armée, ces officiers supérieurs devront proposer, dans chaque régiment, un officier du grade de capitaine ou de lieutenant pour apprendre le service des chemins de fer.

Depuis longtemps déjà, l'administration des ponts et chaussées s'efforce de tenir la main à ce que les ingénieurs et conducteurs disponibles ou en congé illimité n'acceptent de situation dans l'industrie privée ou ne briguent des fonctions politiques sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre des travaux publics. L'application de cette règle avait été cependant un peu négligée dans ces derniers temps, il en était résulté quelques inconvénients. Par une circulaire adressée récemment aux inspecteurs généraux des ponts et chaussées et des mines, M. Caillaux les a invités à comprendre dans leurs tournées d'inspection les ingénieurs, conducteurs ou gardes-mines en service détaché ou en congé illimité, et à fournir sur leur compte des notes rédigées dans la même forme que celles qui concernent les ingénieurs et conducteurs restés au service de l'Etat.

M. le ministre de l'intérieur vient, dit le *Soir*. d'adresser aux préfets des instructions imprimées à l'occasion de la session des Conseils généraux qui se réunissent lundi 16 août.

Ces instructions indiquent aux préfets la conduite qu'ils auront à suivre dans les divers cas qui pourraient se présenter.

Le ministre invite ensuite les agents du gouvernement à lui faire connaître, le jour même de la réunion des Conseils généraux, par dépêche télégraphique, le nom du président élu et la nuance à laquelle il appartient.

Un journal annonce que M. le ministre de l'instruction publique a manifesté l'intention de faire substituer, dans tous les lycées, la vareuse à la tunique. Si les ressources budgétaires peuvent le permettre, cette modification sera appliquée dès le retour des vacances.

Les ministres des finances et de l'intérieur viennent de terminer un important projet de règlement d'administration publique relatif aux postes et télégraphes, qui va être soumis au conseil d'Etat avant d'être mis en vigueur. Ce règlement a pour but d'assurer l'exécution de la loi de juin 1874, aux termes de laquelle tout bureau télégraphique municipal, devenu vacant ou nouvellement créé, doit être dirigé par le receveur des postes.

Nous avons le regret de constater, dit l'*Echo de la Dordogne*, que l'invasion du philloxera prend chaque jour des proportions plus grandes dans notre département. Déjà l'insecte destructeur était signalé vers Eymet, Vélines, Saint-Privat, Sorges, aux environs de Périgueux, à Gouts-Rossignol. Nous apprenons aujourd'hui que les vignes de Sainte-Croix, dans le canton de Mareuil, et de Cendrieux, dans celui de Vergt, sont également attaquées, de même que plusieurs points du Sarladais. Nous appelons de tous nos vœux un remède efficace contre ce terrible fléau.

La commission nommée par le ministre des finances pour la révision des vignettes servant à l'impression des timbres-poste a fait choix d'un certain nombre de types qui vont être soumis au ministre. Le principe adopté dans les nouveaux dessins consiste à représenter en grande dimension et aussi apparents que possible les chiffres indicatifs du prix de chaque timbre-poste.

Quant à l'effigie de la République, elle sera même supprimée complétement, au profit des chiffres, qui occuperont la totalité du carré dans les timbres de 1, 2 et 4 centimes destinés aux affranchissements d'imprimés. Il importe en effet que ces sortes d'objets, qui doivent être manipulés très rapidement, offrent de suite et sans difficulté aux yeux des agents de la poste les indications de prix que ceux-ci sont chargés de contrôler. Les timbres poste sans effigie et dont le prix occupe la place principale ne sont pas d'ailleurs une nouveauté. On en fait usage en Allemagne depuis longtemps et l'on s'en trouve très bien.

On nous écrit de Gourdon:

A une des dernières audiences de police correctionnelle, le tribunal a été saisi de plusieurs affaires dont je vous envoie l'analyse:

Il y a environ 6 mois, un forain étranger au pays perdit, en revenant de Dégagnac, un portefeuille renfermant près de 1,500 fr. en billets de banque. Les recherches les plus actives furent faites sans succès.

Quelque temps après, le nommé Jean X..., un pauvre journalier de Dégagnac, fut remarqué faisant des achats de bestiaux que l'exiguité de ses ressources n'expliquait pas, d'autant plus qu'il payait comptant en billets de banque dont il ne paraissait pas même connaître la valeur, à tel point qu'il remettait un billet de 500 fr. pour un billet de 20 fr. à un marchand de bœufs, en foire à Payrac. X... fut donc soupçonné d'avoir trouvé et retenu frauduleusement le portefeuille et son contenu. Il fut arrêté et renvoyé à l'audience correctionnelle, où il a été condamné à 8 mois de prison. Me Dambert avocat, a présenté la défense.

— Le jeune Emile X., âgé de 18 ans, de Calès, s'introduisit, il y a quelque temps, à l'aide d'escalade, dans une maison, fractura une armoire et en déroba 124 fr. 85. Les soupçons planèrent sur lui; il se constitua prisonnier et remit la somme volée dès le lendemain du fait. M. le juge d'instruction ayant écarté les circonstances aggravantes d'escalade et d'effraction, le prévenu n'a eu à répondre qu'à l'inculpation de soustraction frauduleuse. Il a avoué le fait. Son avocat à sollicité et obtenu des circonstances atténuantes, à raison du jeune âge du prévenu. Le tribunal lui a infligé un mois de prison.

— Le nommé Hugues X., de Gignac, est venu répondre d'une prévention de coups et blessures volontaires à un de ses camarades, qu'il a frappé violemment avec un corps dur ou un instrument contondant. La victime a eu plusieurs dents cassées, d'autres ébranlées, dans la lutte. Le tribunal, après la plaidoirie de Me Dambert avocat, a appliqué un mois d'emprisonnement à ce batailleur.

— Le nommé C. Jean, cultivateur de la commune de Labastide-Murat, a comparu sous la prévention de vol d'une charrue qui fut trouvée dans son grenier, lors d'une perquisition. Cette affaire n'a offert aucun intérêt, mais l'instruction a établi que le prévenu avait suborné un témoin qui avait déclaré à M. le maire qu'il avait assisté au marché de l'instrument. Ce témoin a retracté et reconnu à l'audience cette déclaration mensongère. Le tribunal a prononcé, contre l'accusé, malgré l'exiguité de l'objet soustrait, une condamnation à trois mois de prison.

*
* *

La foire du 11 août à Caminelle, commune de Fajolles, a été, comme de coutume, très bonne. Malgré une chaleur sénégalienne, beaucoup de monde s'était rendu sur le champ de foire. Il s'est traité beaucoup d'affaires en bestiaux, à de bons cours surtout pour les vendeurs. Tout eût bien allé sans une espèce d'émeute qui se produisit pour empêcher un gendarme d'arrêter un perturbateur. Force est restée à la loi.

BRUNEL.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 août.

Naissances.

Rollès, Henri, rue Mascoutou.
Calvet, Eugénie, rue des Boulevards.
Lury, Jean-Baptiste, à St-Henri.
Roualdès, Marie, rue des Boulevards
Delsol, Henri-Louis-Antonin, rue de la Mairie.
Bès, Philippe (naturel), rue St-James.
Griffel, Jean-Germain, à la Citadelle.

Mariages.

St-Martin, Jean-Louis, et Mirassou, Marie-Pétronille.

Décès.

Souilhac, Isabelle-Antoinette-Pétronille-Marie, 17 mois, rue St-James.
Fourmy, Antoine-Louis-Stanislas, 16 mois, à St-Georges.
Cubaynes, Joseph, cultivateur, 75 ans, rue St-Barthélemy.
Rémy, Joseph, 77 ans, tapissier, Place au Bois.
Graniou, Emilie-Françoise (naturelle), 5 mois, St-Georges.
Ballet, Catherine-Marie, 8 mois, rue du Château.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bourse de Paris.

Paris, 14 août 1875.

Rente 3 p. %	66,75
— 4 1/2 p. %	97,00
— 5 p. %	104,85

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 °/₀ pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (6 AOUT 1875).

Les îles Saint-Paul et Amsterdam. — Souvenirs de la mission française pour l'observation du passage de Vénus sur le Soleil, par M. Ch. Vélain. — Histoire de la civilisation, de M. de Hellwald, compte-rendu par M. Girard de Rialle. — Congrès de l'industrie minérale. — Session de Saint-Etienne. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

*
* *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (6 AOUT 1875).

Le congrès américaniste de Nancy. — De la date de différents livres de la Bible, par M. Ernest Havet. — M. Mignet (*Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*), par M. Félix Rocquain. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr,

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Bulletin de la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison de juin.

I. — Mémoires et Notices.

V.-A. Malte-Brun. — Aperçu de l'état de nos connaissances géographique au moment de l'ouverture du congrès international, à Paris.
L. Chambeyron. — Note relative à la Nouvelle-Calédonie (avec clichés dans le texte).
Jules Marcou. — Sur l'origine du nom d'Amérique.
Auguste Dozon. — Excursion en Albanie.
De Fonclayer. — Artésia (avec clichés dans le texe).

II. — Communications.

E. Cosson. — Note sur l'acclimation de l'Eucalyptus globulus.

III. — Comptes-rendus d'Ouvrages.

Charles Grad. — L'Allgemeine Orographie, par le colonel Harl von Sonklor.
A. de Marsy. — La Hollande pittoresque par Henri Havard.
Brunet de Presle. — Rapport de la section de comptabilité sur les comptes de 1874 et sur le budget de 1875.

IV. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

A. Jacquemin. — Travaux de Hell-Gate à New-York.
Baron d'Avril. — Indications bibliographiques sur les Daces.
Périer. — Les sondages faits en pleine mer (extrait d'une lettre adressée au président de la Société de Géographie).

V. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.
Table des matières du tome IX (6e série).

Cartes.

V.-A. Malte-Brun. — Planisphère indiquant l'état de nos connaissances géographiques, 1875.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

L'efficacité du **PHÉNOL-BOBŒUF (Prix Montyon)** ayant été constatée pour la destruction de tous les *insectes nuisibles*, on engage MM. les propriétaires, vignerons, cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce produit, comme préservatif et curatif des ravages du **phylloxera**, de l'**oïdium**, du **ver blanc**, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de maladie de la vigne. Un quart de litre de ce mélange peut suffire pour chaque pied de vigne. — Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50 ; on expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25 litres. — Adresser les commandes et le prix en mandat ou valeur à l'Entrepôt général, 7, rue Coq-Héron, Paris.

INSTITUTION PRÉPARATOIRE

AUX DIVERS BACCALAURÉATS ET AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT

Sous la direction de M. CH. MUSSET,
Docteur ès sciences,
41, place de la Visitation, Toulouse

Le 16 août, ouverture des cours pour les sessions d'octobre et de novembre.

Résultats généraux de l'année scolaire : 24 candidats présentés, 16 reçus.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris

On demande des représentants.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE Mme EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Ce, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1re édit. : 3 mois, **3** fr 50 ; 6 mois, **7** fr. ; 12 mois, **14** fr.
4e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, **7** fr. ; 6 mois, **13** fr. 50 ; 12 mois, **25** fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

TAMAR INDIEN
GRILLON
Fruit laxatif rafraîchissant contre
CONSTIPATION, Hémorrhoïdes, Migraines.
Phcie 25, r. Grammont, Paris. — *Bte 2,50. Poste 2,75*
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie.
S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

AVIS.

On demande a acheter une **Propriété.** S'adresser à M. VINCENS' pépiniériste à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

MARQUE Th.P DE FABRIQUE **POUDRETTE** DE LA VOIRIE DE **BONDY**

Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher et le plus productif pour les blés et toutes les céréales.

Vente avec garantie sur analyse.

Th. PILTER, *24, rue Alibert, Paris.*

NOTA. La vente étant limitée, on est prié de se faire inscrire de suite.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE
Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'**Assurance à primes fixes** l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abeille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

AVIS

VIENT DE PARAITRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par **M. H. André**, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siége et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par *Le Mullier*, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. **Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires**, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. **La vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par *Jules Janin*, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

AVIS

Mme Vve ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de Mme Vve Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté.**

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à Me Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

VICHY

Adminon : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ETAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

Glacière Cadurcienne

GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez **M. Salomon**, au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1er choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle **Glace** à des prix très-modérés.

Expéditions

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.